

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011
Réception par le Prefet : 11/07/2011
Publication : 15/07/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 2011-7-8-5

Séance du vendredi 8 juillet 2011

PROGRAMME E 858 LANGUE ET CULTURE REGIONALES CLASSES BILINGUES HORS CONTRAT : ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide au titre de l'année scolaire 2011/2012, l'attribution des subventions ci-après, à imputer sur le chapitre 65, nature 6574, fonction 28, programme E858 (0-65-28-6574-2658-311) pour le fonctionnement des sections ou des classes bilingues :

Ecole Champagnat à Issenheim :	19 000 €
Ecole Sainte-Geneviève à Sainte-Marie-aux-Mines :	57 000 €
Institution de l'Assomption à Colmar :	38 000 €
Association A.B.C.M. :	209 000 €
Collège Champagnat à Issenheim:	20 000 €
Collège des missions à Blotzheim :	114 000 €
Collège épiscopal à Zillisheim	114 000 €
Collège de l'Assomption à Colmar	9 000 €

- ❖ approuve les conventions types jointes en annexe,
- ❖ autorise le Président à signer les conventions avec les différents partenaires.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté